



Mme Ursula von der Leyen
Président de la Commission européenne
Rue de la Loi / Wetstraat 200
1049 Bruxelles
Belgique

Paris, le 30 avril 2021

Re: Mesures exceptionnelles pour soutenir le secteur vitivinicole européen

Madame la Présidente von der Leyen,

La Confédération Européenne des Vignerons Indépendants (CEVI) représente et défend les intérêts des Vignerons Indépendants européens qui sont à la tête d'entreprises familiales, cultivent leur propre vigne et produisent eux-mêmes leur vin. Ils vendent directement le fruit de leur travail aux consommateurs et apportent une contribution substantielle aux économies nationales et locales, tout en faisant intégrante de l'esprit d'entreprise au sein des zones rurales.

Il y a près d'un an, nous vous adressions une lettre pour souligner les difficultés auxquelles le secteur vitivinicole européen était confronté en raison de la pandémie de Covid-19, la fermeture de bars, restaurants et hôtels ayant un impact considérable sur nos activités. Presque au même moment, notre secteur a dû faire face aux droits de douane américains imposés aux vins espagnols, français et allemands, détériorant la viabilité économique de nombreux vignerons exportant vers les Etats-Unis. Nous déplorons vivement l'absence de mesures extraordinaires qui auraient dû être prises par la Commission européenne en ces temps sans précédent.

La situation n'ayant pas vraiment évolué positivement depuis lors, la viticulture européenne continue de souffrir des effets négatifs de la pandémie, s'en tenant aux mesures de crise débloquées par la Commission dans ses actes délégués et permettant la distillation de crise et l'aide au stockage privé en dernier recours, mais sans budget adéquat pour les mettre efficacement en œuvre. Dernièrement, le gel n'a pas épargné les vignerons en France et en Italie, affectant localement d'autres États membres. Pour autant, notre secteur doit surmonter ces crises et relancer les investissements dans les vignobles.

CEVI – European Confederation of Independent Winegrowers

18 Avenue Winston Churchill – CS60009_ 94227 CHARENTON-LE-PONT CEDEX

Phone: + 33 (0)1 53 66 32 99 ▪ Email: c.simon@cevi-eciw.eu

SIRET 480 960 715 00021 ▪ www.cevi-eciw.eu

F R A N C E ■ P O R T U G A L ■ L U X E M B O U R G ■ S W I T Z E R L A N D ■ H U N G A R Y
S P A I N ■ I T A L Y ■ S L O V E N I A ■ B U L G A R I A ■ B E L G I U M ■ G R E E C E ■
M O N T E N E G R O ■ C Z E C H R E P U B L I C

Les situations exceptionnelles appellent les mesures exceptionnelles, la CEVI exhorte donc à nouveau la Commission européenne à proposer des solutions viables et à débloquer des fonds supplémentaires (hors programmes nationaux d'aides) afin de soutenir les vignerons européens dans les années difficiles à venir. Plus précisément, les Vignerons Indépendants Européens estiment que les mesures suivantes doivent être prises dans les plus brefs délais et pour compléter celles existantes :

- **Une extension du remboursement progressif des prêts garantis accordés au niveau des États membres à tous les secteurs touchés par la crise.** Le remboursement de ces prêts a jusqu'à présent été limité à 6 ans maximum par la Commission européenne dans sa communication sur le cadre temporaire des aides d'État pour soutenir l'économie dans l'épidémie actuelle de Covid-19. Ce serait une véritable bouffée d'air frais si leurs remboursements pouvaient être prolongés. En effet, cette extension contribuerait à préserver la situation financière de nos PME, les Vignerons Indépendants souffrant trop souvent d'un manque de liquidités dû à la baisse des ventes, principalement liée à la fermeture du secteur Horeca.
- **Une extension des autorisations de plantation et de replantation de vigne expirant en 2021 ainsi que celles de 2020 ayant bénéficié d'une extension en 2021, ce afin de refléter la situation économique actuelle** qui n'a pas changé pour les vignerons depuis mars 2020. Les vignerons titulaires de ces autorisations ne peuvent raisonnablement pas les mettre en œuvre dans les conditions actuelles du marché et en raison du manque total de visibilité quant à la reprise économique. Ils doivent être autorisés à les prolonger jusqu'à fin décembre 2023 pour éviter leur perte. En effet, cela donnera aux viticulteurs une visibilité suffisante pour planifier de nouvelles plantations de vigne à un moment plus propice aux investissements. Cette prolongation devra être accordée sans entraîner de sanctions administratives pour les vignerons qui décideraient de ne pas utiliser leurs droits de plantation et de replantation en 2021, ou ne pourraient le faire sans porter préjudice à leurs entreprises.
- **Un fonds de compensation à allouer aux vignerons européens ayant souffert des droits de douane de 25% imposés par les États-Unis dans le cadre du différend Airbus-Boeing au niveau de l'OMC.** En effet, avec les effets négatifs de la pandémie, ces droits de douane ont contribué à des pertes supplémentaires de chiffre d'affaires et de parts de marché, alors que ce conflit ne nous concerne pas du tout et que les vignerons européens ont été clairement pris en otage de cette situation.
- **Enfin, un véritable budget supplémentaire de l'UE doit être débloqué au plus vite pour accompagner le secteur vitivinicole européen dans les années difficiles à venir,** la reprise devant être précédée d'investissements dans les vignobles, alors que la survie de nombreuses exploitations n'a été possible qu'en actionnant la distillation de crise et l'aide au stockage privé durant l'année écoulée. Nous avons déjà demandé un tel budget supplémentaire dans notre courrier précédent, sans jamais obtenir de réponse favorable de la part de vos services. Nous réitérons donc cette demande, un budget dédié étant crucial pour relancer le secteur vitivinicole européen et pour porter efficacement les mesures exceptionnelles mentionnées plus haut.

CEVI – European Confederation of Independent Winegrowers

18 Avenue Winston Churchill – CS60009_ 94227 CHARENTON-LE-PONT CEDEX

Phone: + 33 (0)1 53 66 32 99 ▪ Email: c.simon@cevi-eciw.eu

SIRET 480 960 715 00021 ▪ www.cevi-eciw.eu

F R A N C E ■ P O R T U G A L ■ L U X E M B O U R G ■ S W I T Z E R L A N D ■ H U N G A R Y
S P A I N ■ I T A L Y ■ S L O V E N I A ■ B U L G A R I A ■ B E L G I U M ■ G R E E C E ■
M O N T E N E G R O ■ C Z E C H R E P U B L I C

Ces mesures devront être prises ensemble et dans les meilleurs délais pour maximiser leur efficacité, en étroite collaboration avec tous les acteurs du secteur vitivinicole européen afin de garantir une approche cohérente et commune. Bien entendu, je reste à votre entière disposition pour discuter des propositions de solutions mentionnées ci-dessus avec vos services compétents.

Cordialement,



Thomas Montagne – Président
Confédération Européenne des Vignerons Indépendants

Pièce jointe :

- Lettre de la CEVI à la Présidente de la Commission européenne en date du 13 mai 2020 (anglais)

Cc :

- Commissaire Janusz Wojciechowski
- Directeur Général Wolfgang Burtscher

CEVI – European Confederation of Independent Winegrowers

18 Avenue Winston Churchill – CS60009_ 94227 CHARENTON-LE-PONT CEDEX

Phone: + 33 (0)1 53 66 32 99 ▪ Email: c.simon@cevi-eciw.eu

SIRET 480 960 715 00021 ▪ www.cevi-eciw.eu

F R A N C E ■ P O R T U G A L ■ L U X E M B O U R G ■ S W I T Z E R L A N D ■ H U N G A R Y
S P A I N ■ I T A L Y ■ S L O V E N I A ■ B U L G A R I A ■ B E L G I U M ■ G R E E C E ■
M O N T E N E G R O ■ C Z E C H R E P U B L I C